

ASSAINISSEMENT DE LA RUE SAINTE-MARIE ENTRE LES RUES MONTREUIL
ET SAINT-JACQUES

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'assainissement de la Rue Sainte-Marie entre les Rues Montreuil et Saint-Jacques, sur une longueur de 160 m environ.

Les travaux consistent en la pose d'un réseau d'eaux usées et l'amélioration du réseau d'eaux pluviales.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le projet établi par les Services Techniques Communaux et de m'autoriser :

- à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Général ou du Conseil Régional ;
- à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ;
- en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Travaux Publics

Elle est favorable.

Les habitants de cette portion de route sont actuellement considérablement gênés lors de fortes pluies.

Commission des Finances

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 600 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 233-020 du budget communal.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

